

Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT
DE LANGOIRAN**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2012



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : salin.icare@neuf.fr
site web : icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.2.3 - Les ressources en eau.....	4
II.3 - LES BESOINS EN EAU POTABLE	6
II.3.1 - Nombre d'abonnés.....	6
II.3.2 - Volumes produits et consommés.....	6
II.3.3 - Marge disponible de production.....	6
II.4 - LES RÉSERVOIRS	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS	7
II.6 - TRAVAUX ET ÉTUDES	8
II.7 - SYNTHÈSE	8
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	8
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES	8
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes.....	10
III.2.3 - Indices concernant le service.....	11
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU	12
IV.1.1 - Préambule.....	12
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	12
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	13
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	16
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
ANNEXES	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	19
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE	21
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2012	26

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

Nota : le rapport d'activité du délégataire présente des erreurs de calculs ou des données contradictoires. Les chiffres indiqués dans le présent document et ses annexes peuvent donc être différents de ceux de ce rapport. En particulier certaines données portent sur une année de relève (12 mois) et d'autres jusqu'à la fin du contrat (16 mois). La vente en gros à la commune d'Haux est parfois comptabilisée en pertes.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. À compter du 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA, apportant respectivement 550 et 159 abonnés.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

2 426 abonnés
représentant
environ 5 400
habitants

La population desservie en 2012 est de 2 426 abonnés au réseau eau potable représentant environ 5 400 habitants.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France par un++ contrat d'affermage renouvelé le 15 Janvier 1993 pour une durée de 20 ans. Suite à un avenant en date du 2 août 2012, le contrat a pris fin le 31 décembre 2012. Un nouveau contrat a été signé avec la société Nantaise des Eaux.

La fin du
contrat actuel
le 31 décembre
2012

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Accueil du public :
néant

Centre de Relation
Clientèle : accueil
téléphonique du
lundi au vendredi de
8h00 à 19h00 et le
samedi de 8h00 à
13h00
☐ 0810 00 20 40

Service urgence
☐ 0810 130 120
(24 h / 24)

Site internet :
www.lyonnaise-des-
eaux.fr

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.2.3 - Les ressources en eau

Le syndicat dispose de 1 seul forage : Forage du Bourg à Langoiran.

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Une seule
ressource par le
forage de
Langoiran

Nom	Le Bourg
Commune	Langoiran
Code BSS	08278X0129
Date mise en service	1971
Nappe captée	Eocène moyen - Zone déficitaire
Débit nominal (m ³ /h)	100
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an
Débit exploitation (m ³ /h)	100
Périmètre de protection	Oui
Utilisation	Permanent

Des achats et ventes d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins, en particulier vers la commune de Haux

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisines. Ces achats et ventes font l'objet de conventions même si certaines sont obsolètes ou inexistantes.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Paillet, Haux et Saint Caprais, les liaisons de vente vers Haux et Paillet /Ste Catherine, ainsi que d'achat de Paillet vers Langoiran/St Anne étant les seules permanentes.

En 2012, il a été acheté 576 m³ contre seulement 9 m³ en 2011, plus de 200 m³ en 2010 et 6 000 m³ en 2009.

Les ventes vers Haux ont dépassé les 50 000 m³ en 2012 contre environ 44 000 m³ les années précédentes.

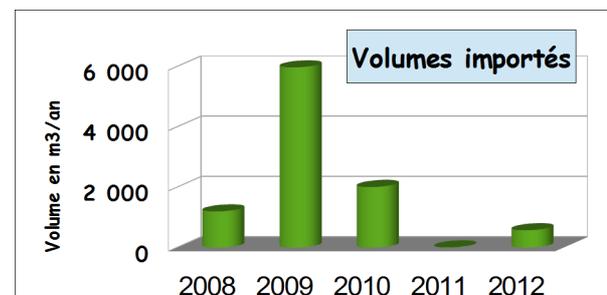
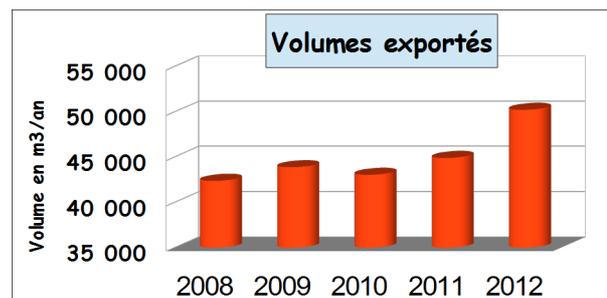
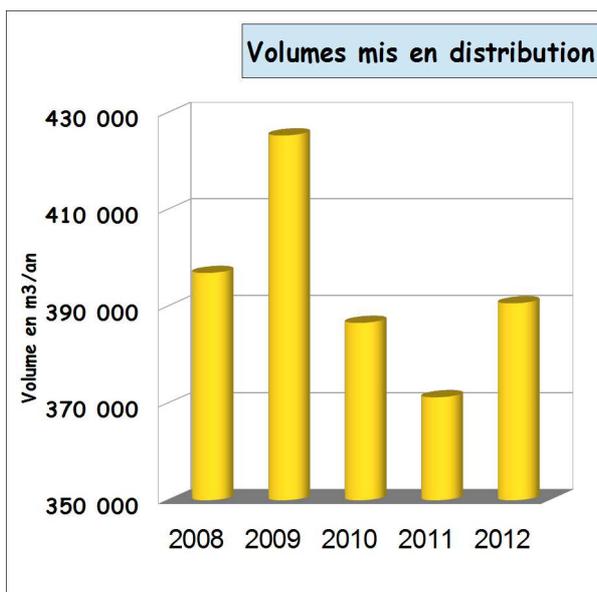
La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

	Forage Langoiran	Achat d'eau	TOTAL
2009	483 810	5 975	489 785
2010	411 397	2 011	413 408
2011	389 581	9	389 590
2012	411 375	576	411 951
Variation 2011/2012	5,6%	6300,0%	5,7%

Une augmentation de la production et de l'achat d'eau

On constate une faible augmentation de la production et de l'achat d'eau, sans atteindre les volumes achetés en 2009 ou 2010.

Le suivi sur les dernières années est le suivant :



Volume mis en distribution = volume produit + achat - vente en gros

II.3 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

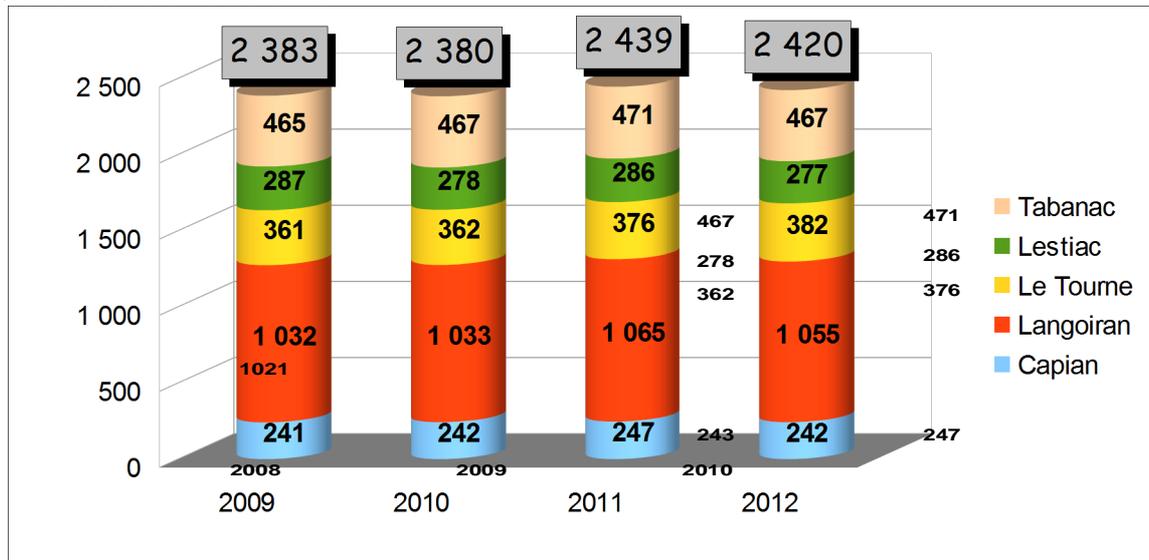
II.3.1 - Nombre d'abonnés

Une diminution de 19 abonnés, soit de -0,8 % par rapport à 2011 pour un total de 2 426 abonnés

La population de 5 397 habitants (estimation LEF) représente **2 426 abonnés** dont 2 gros consommateurs et près de 50 branchements pour les collectivités.

Par rapport à 2011, on constate une diminution de 19 abonnés soit - 0,8 %. Depuis 2008, seule l'année 2011 avait montré une augmentation des abonnés.

L'évolution est la suivante :



II.3.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2012 représente **284 082 m³** (295 861 m³ en 2011) auxquels il faut ajouter 6 250 m³ utilisés pour les besoins du service, 7 149 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) et 3 421 m³ remisés pour un total de 300 902 m³/an. Ce volume est en baisse par rapport à 2011 (312 179 m³).

La consommation des abonnés est donc d'environ 117 m³/an/abonnés en légère baisse par rapport à celle de 2011. Ces chiffres sont légèrement similaires à ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

II.3.3 - Marge disponible de production

A partir des chiffres de la capacité théorique du forage sur 20 h de fonctionnement, soit (100 x 20 h = 2 000 m³/j), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2009	2010	2011	2012
Production max théorique	2 000 m ³ /j			
Production moyenne	1 325 m ³ /j	1 127 m ³ /j	1 140 m ³ /j	1 156 m ³ /j
Production de pointe	2 040 m ³ /j	1 404 m ³ /j	1 710 m ³ /j	1 734 m ³ /j
Marge disponible / moyenne	675 m ³ /j	873 m ³ /j	860 m ³ /j	844 m ³ /j
Marge disponible / pointe	-40 m ³ /j	596 m ³ /j	290 m ³ /j	266 m ³ /j

Nota : pour 2012, pointe estimée car non fournie par le délégataire.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des achats aux autres collectivités.

Pour 2012, une distribution totale de 300 902 m³, dont 284 082 m³ mesurés au compteurs des abonnés.

Une consommation d'environ 117 m³/an/abonné domestique

Une production
en pointe de 700
l/jabonné

On constate donc que la production de pointe représente près de 700 l/abonné. La marge entre la production et la consommation de pointe, soit 270 à 290 m³/j, est relativement faible, puisqu'elle représente environ 415 abonnés supplémentaires.

Il est donc important de maintenir les conventions avec les Communes ou Syndicats voisins pour faciliter les achats d'eau en cas de besoin.

II.4 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
TOTAL		2 100 m ³	

Une capacité de
stockage de
2 100 m³
soit environ deux
journées de
consommation
moyenne

Les capacités des réserves sont donc du double environ de la consommation moyenne journalière et sont supérieures à la consommation de pointe.

L'exploitant ne signale pas de nettoyage des réservoirs en 2012.

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

Le réseau fait actuellement environ 91,18 km, sans changement depuis 2011.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 2 stations de pompage. Elles ont pour caractéristiques:

4 stations de
surpression pour
alimenter les
points hauts

Nom	Commune	Type	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/

Le réseau comporte 2 426 compteurs dont 2 368 (97%) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'exploitant indique avoir posé 16 compteurs neufs en 2012 (85 en 2011) et renouvelé 128 compteurs (113 en 2011). La moyenne d'âge des compteurs des particuliers (15 mm) est de 11,6 ans et on dénombre 39 compteurs de plus de 25 ans qu'il faudrait changer ainsi que 645 compteurs (soit 27 % du parc) de plus de 15 ans.

48 branchements
au plomb recensé

Le délégataire précise qu'il a encore recensé 48 branchements au plomb sur le Syndicat (soit 5 de plus qu'en 2011), ce qui ne signifie pas pour autant que d'autres installations des

particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. La circulaire de 2004 impose le remplacement de ces branchements avant 2013. Les travaux sont prévus sur le budget 2013.

II.6 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le syndicat a engagé les travaux et études suivantes :

Des études et travaux pour améliorer le service

Libellé	Type	Montant 2012	Montant 2013	Total
Étude diagnostique	Étude	1 067,00 €	45 150,00 €	46 217,00 €
Suppression Bchts plomb	Travaux		75 250,00 €	75 250,00 €
Mises au normes forage	Travaux		50 167,00 €	50 167,00 €
Réhabilitation réservoir Ruasse	Travaux	126 281,00 €	4 180,00 €	130 461,00 €
Mise à la côte de BAC	Travaux	5 798,00 €	4 180,00 €	9 978,00 €
Sectorisation	Travaux	1 076,00 €	186 455,00 €	187 531,00 €
Réhabilitation réservoir Croix Mission	Travaux		200 669,00 €	200 669,00 €
Travaux divers et extensions	Travaux		98 773,00 €	98 773,00 €
TOTAL		134 222,00 €	664 824,00 €	799 046,00 €

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2012 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	2 426 abonnés soit 19 abonnés en moins
Volume mis en distribution :	366 888 m ³ .
Volume consommé :	300 902 m ³ .
Consommation moyenne :	117 m ³ /an/abonné soit 320 l/j/abonné
Longueur de réseau :	91,2 km
Études lancées :	Diagnostique et sectorisation
Travaux prévus :	Réhabilitation des réservoirs, branchements plomb

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient d'un forage profond dans la nappe de l'Eocène (> 100 m). Le forage du Bourg dispose d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%**. Il manque encore le suivi des

mesures de protection pour atteindre les 100 % ainsi que quelques travaux de mise en conformité du périmètre (clôture et protection).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

**Le contrôle de
60 paramètres
de qualité**

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2012 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	20	20	100%	100,0%
	Exploitant	6	6	100%	
Physico-chimique	ARS	23	23	100%	100,0%
	Exploitant	5	5	100%	
TOTAL		54	54	100,0%	

**Une eau
distribuée de
bonne qualité
avec 100% de
conformité
bactériologique
et physico-
chimique**

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes. Il a juste été remarqué un léger dépassement de la teneur en fer de l'eau distribué en février 2012 (2,6 mg/l au lieu des 2 mg/l recommandé). Cette valeur ne rend pas l'eau non potable et n'a pas été retrouvée sur les mesures suivantes.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 30°F, soit une eau calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau. La teneur en fluor est assez élevée mais en dessous des normes.

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Seuil réglementaire
Calcium	73,5	82,1	/
Manganèse (µg /l)	10	11	50
Sodium	71,1	79,7	200

**Une eau de
bonne qualité,
assez calcaire**

Cuivre	0,03	0,04	1
Chlorures	16,2	87,9	250
Sulfates	8,69	197	250
Fluorures (µg /l)	1140	1200	1500
Nitrates	0	0,81	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0,5

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui vont faire l'objet d'une vérification sur le terrain.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **40** sur un total possible de 100 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de l'absence de programme pluriannuel de renouvellement et d'un défaut de localisation de certains indicateurs. Le **taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans n'est que de 6,14% correspondant au 300 m réalisés en 2011.

III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes

Nota : les chiffres suivants sont très approximatifs en raisons d'erreurs de comptage et d'un exercice sur 16 mois (fin du contrat).

Avec 361 732 m³ mis en distribution et 297 481 m³ comptabilisés dont 280 661 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **77,6%** et le **rendement net** est de **84,4%** (pour 82,9 % en 2011). Ce dernier chiffre indique que environ 15% de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 65 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie, nettoyage de la cale de Langoiran...). Ce rendement est cependant le meilleur obtenu depuis 2008 avec un minimum à 63,3 %. L'exploitant signale 13 remises de fuites représentant 3421 m³ et 9 592,34 €.

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est d'**environ 2 m³/jour/km**, ce qui est correct pour un réseau rural (valeur de 1,93 à 2,09 selon les chiffres pris en compte).

Les valeurs des années précédentes étaient erronées car la vente d'eau à Haux était considérée comme une fuite.

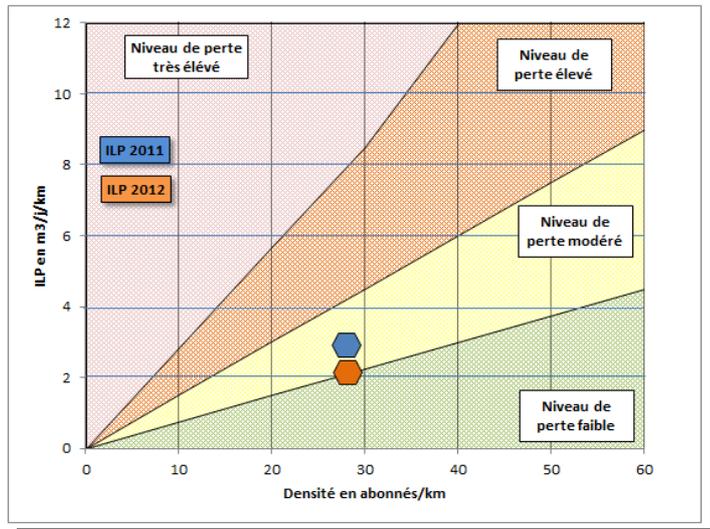
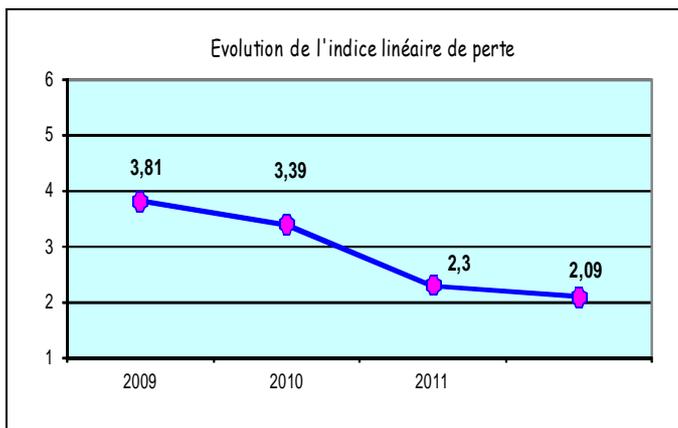
419 877 m³
produits

297 481 m³
consommés sur
le Syndicat

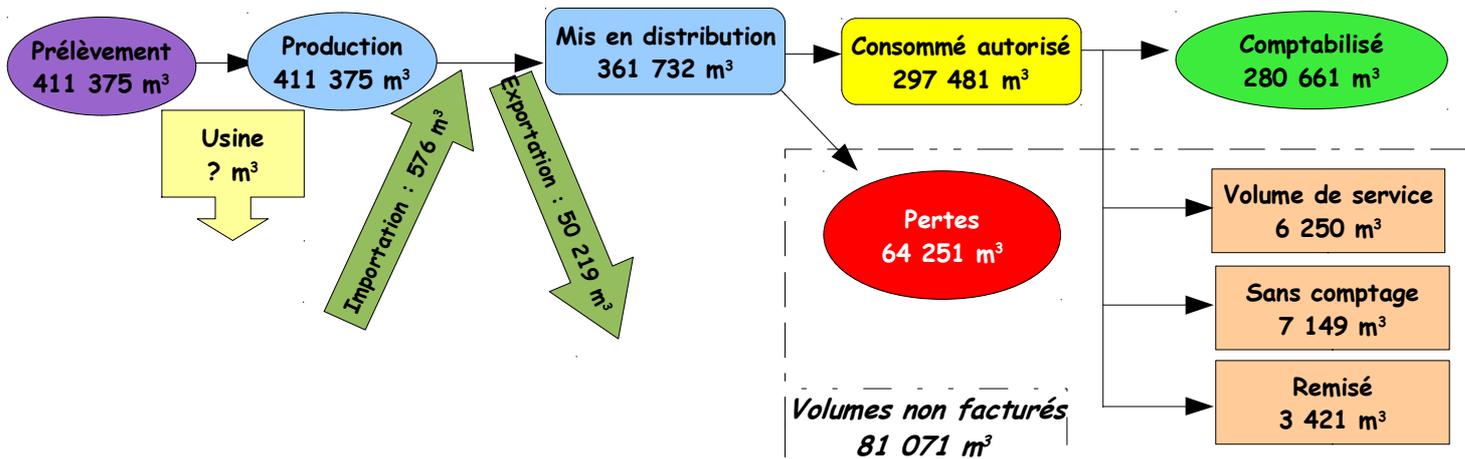
Un rendement du
réseau proche de
80 %

Un indice de
perte linéaire
correct

L'évolution de cet indice (corrige) sur les 4 dernières années est le suivant :



On constate pour l'année 2012 une légère amélioration de cet indice qui atteint des valeurs correctes correspondant à la limite des pertes faibles selon le SAGE Nappes Profondes :



En 2012, il a été recensé 30 fuites sur le réseau et 24 fuites sur des branchements contre respectivement 21 et 27 en 2011, soit une augmentation sensible des fuites en réseau.

III.2.3 - Indices concernant le service

En 2011, la gestion du service a nécessité 1 528 interventions du gestionnaire sur le réseau (contre 1 894 en 2010). Ce chiffre est en diminution depuis 2008.

De nombreuses interventions sur le réseau

L'exploitant n'indique pas de coupures non programmées mais ce résultat est surprenant en raison des nombreuses casses sur le réseau. Ainsi, en considérant les 30 fuites réparées comme des coupures d'eau non programmée, le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 12,4 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à 2010 où il avait atteint 24,76 % mais similaire à celui de 2011.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Sur les 2 128 contacts de clients, le délégataire recense 271 réclamations écrites ou demande de renseignement de la part d'usagers (dont 53 pour absence d'eau, 45 pour des fuites, 12 pour la qualité de l'eau et 28 des problèmes de facturation), ce qui conduit à un

Un
fonctionnement
du service avec
des réclamations
en baisse

taux de réclamation de 113 pour 1 000 abonnés, ce qui est assez fort même s'il est en diminution par rapport à 2010 (taux de 183) et 2011 (taux de 150)

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas.

Il est précisé que 130 nouveaux contrat d'abonnés ont été ouverts en 2012 (222 en 2011), dont 3 pour de nouveaux branchements. 155 clients ont demandé la fermeture de leur compteur.

Sur l'ensemble des contrats, 1 085 sont mensualisés, soit près de 45 %.

Cette année encore il a été constaté un taux d'impayés de 0,34% (sur part de l'exploitant) correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 12 demandes représentant 2 727,63 € (contre 11 demandes en 2011 pour 1 175,50 €).

Des actions de
solidarité pour
les plus démunis

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2012, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

Pas de variation
de la part
syndicale

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc que cette année encore le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Pour l'année 2012 (et 2011), les index ont légèrement augmentés, ce qui conduit à une augmentation de la part de l'exploitant proche de celle du coût de la vie. A partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant.

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2012 sont (variations 2011/2012) :

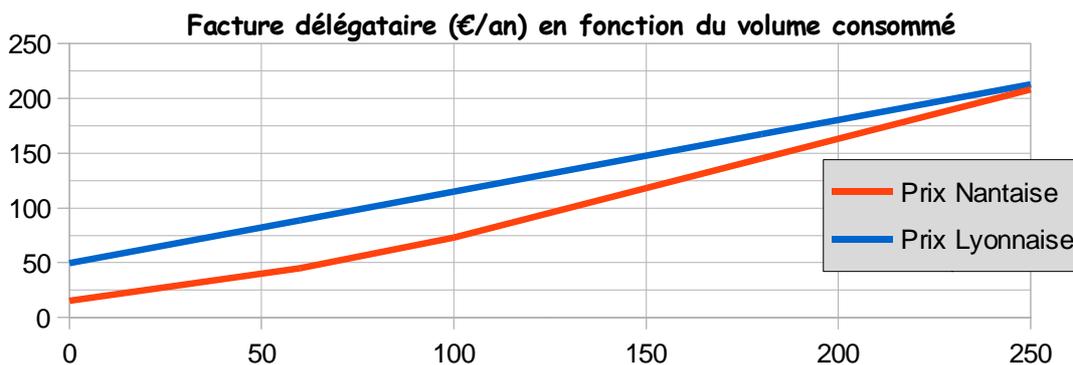
	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	46,50 €/an	48,30 €/an	15,00 €/an	3,87%	1,80 €/an
Consommation	0,6128 €/m ³	0,6365 €/m ³	0,5 à 0,9	3,87%	0,02 €/an

Nota : au 1^{er} décembre 2012, le tarif Lyonnaise était de 49,56 €/an et 0,6531 €/m³.

Le tarif de la Nantaise des Eaux applicable au 1^{er} janvier 2013 varie selon la consommation selon le tableau suivant :

Abonnement	15 €/an		
Tarif variable €/m ³	0 à 60 m ³ /an	60 à 100 m ³ /an	> 100 m ³ /an
	0,5	0,7	0,9

Ce tarif conduit au montant annuel suivant de la part délégataire :



IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une TVA de 5,5%.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Une légère augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat Trois tarifs de la part variable au 1^{er} janvier 2013 en raison du changement d'exploitant

En 2013, une baisse de la part délégataire pour les usagers consommant moins de 250 m³/an

**Des redevances
lutte contre la
pollution de
l'Agence de l'Eau
en augmentation**

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe. Elle avait augmenté fortement en 2010 pour atteindre 0,0850 €/m³ puis 0,1063 €/m³ en 2011 et 0,1116 €/m³ en 2012.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

Au sein du Syndicat, sa valeur est différente pour les communes de Capien et Tabanac jusqu'en 2012 où la même taxe est appliquée à toutes les communes.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1063 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³
Lutte pollution Langoiran, Lestiac et le Tourne	0,2550 €/m ³	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	2,39%	0,0070 €/m ³
Lutte pollution Capien et Tabanac	0,2040 €/m ³				

On constate donc une augmentation des taxes de l'Agence de l'Eau même si les montants annuels correspondants sur la facture d'eau restent relativement faibles (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013	Variation en % 2010/2011	Variation en % 2011/2012
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	46,50 €/an	48,30 €/an	15,00 €/an	3,87%	-68,94%
Consommation	0,6128 €/m ³	0,6365 €/m ³	0,5 à 0,9 €/m ³	3,87%	-13% à +26%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1063 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	4,99%	0,00%
Redevance pollution Langoiran, Lestiac, Le Tourne	0,2550 €/m ³	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	14,90%	2,39%
Redevance pollution Capien et Tabanac	0,2040 €/m ³	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	43,63%	2,39%

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

Syndicat de Langoiran

	Prix 2012	Prix 2013	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,17 €
Consommation	38,41 €	38,41 €	0,00%	0,32 €
Part exploitant				
Abonnement	48,30 €	15,00 €	-68,94%	0,13 €
Consommation	76,38 €	76,00 €	-0,50%	0,63 €
Sous total hors taxes	183,09 €	149,41 €	-18,40%	1,25 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	13,39 €	13,39 €	0,00%	0,11 €
Redevance pollution	35,16 €	36,00 €	2,39%	0,30 €
Sous total redevances	48,55 €	49,39 €	1,73%	0,41 €
TOTAL				
TOTAL H.T.	231,64 €	198,80 €	-14,18%	1,66 €
TVA à 5,5%	12,74 €	10,93 €	-14,18%	0,09 €
TOTAL TTC	244,38 €	209,73 €	-14,18%	1,75 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2012 de 244,38 €, soit un prix moyen de 2,04 €/m³.

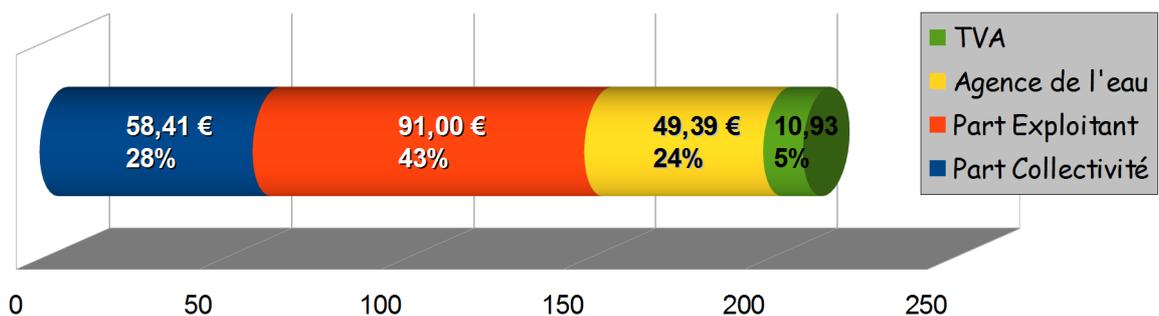
En 2013, la facture descend à 209,73 €, soit un prix moyen de 1,75 €/m³.

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,75 €/m³, soit un total TTC de 209,73 €/an

Le prix HT du m³ est de 1,25 €/m³, à comparer avec le prix moyen 2010 sur le bassin Adour Garonne qui est de 1,41 €/m³

Ce tableau montre que la baisse du prix de l'eau est de -18,40% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une modification totale de -14,18% par rapport à l'année précédente

Composant d'une facture de 120 m³/an



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2012 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une baisse des recettes de la collectivité en raison d'une diminution du nombre d'abonné et de la consommation d'eau

	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 426		
Volume vendu	280 661 m3		
dont vente en gros	50 219 m3		
Prix abonnement	20,00 €/an	48,30 €/an	
Prix au m3	0,3201 €/m3	0,6365 €/m3	
	Recettes		TOTAL
Part fixe	48 520,00 €	117 175,80 €	165 695,80 €
Consommation	73 764,48 €	178 640,73 €	252 405,21 €
Total	122 284,48 €	295 816,53 €	418 101,01 €
Rappel 2011	126 343,11 €	293 351,17 €	419 694,28 €

Nota : le Syndicat ne touche pas de recette sur le volume vendu en gros.

Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2012 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2012	Dépenses	235 105,88 €	103 183,29 €	338 289,17 €
	Recettes	213 448,80 €	151 799,44 €	365 248,24 €
	Balance	-21 657,08 €	48 616,15 €	26 959,07 €
Report exercice 2011		95 215,47 €	132 111,40 €	227 326,87 €
Résultat cumulé au 31/12/2012		73 558,39 €	180 727,55 €	254 285,94 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		97 554,00 €		97 554,00 €
Clôture exercice 2012		-23 995,61 €	180 727,55 €	156 731,94 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2012, l'encours de la dette est de 427 787,06 € en intégrant l'emprunt de 120 000 € en 2012. Le remboursement en 2012 est d'environ 58 000 € par an.

Comme indiqué à la page suivante, 1 emprunt pour un montant d'annuité total de 8 000 € environ s'est arrêté en 2012 et 2 autres vont s'arrêter dans les 3 prochaines années, ce qui est satisfaisant. La charge financière se stabilise malgré le nouvel emprunt.

Cette dette représente environ 176 € par abonné, soit 73 € par habitant. Le remboursement du capital réalisé en 2012, correspond à moins de 24 € par abonné.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est de seulement 6 ans

Le service reste donc peu endetté.

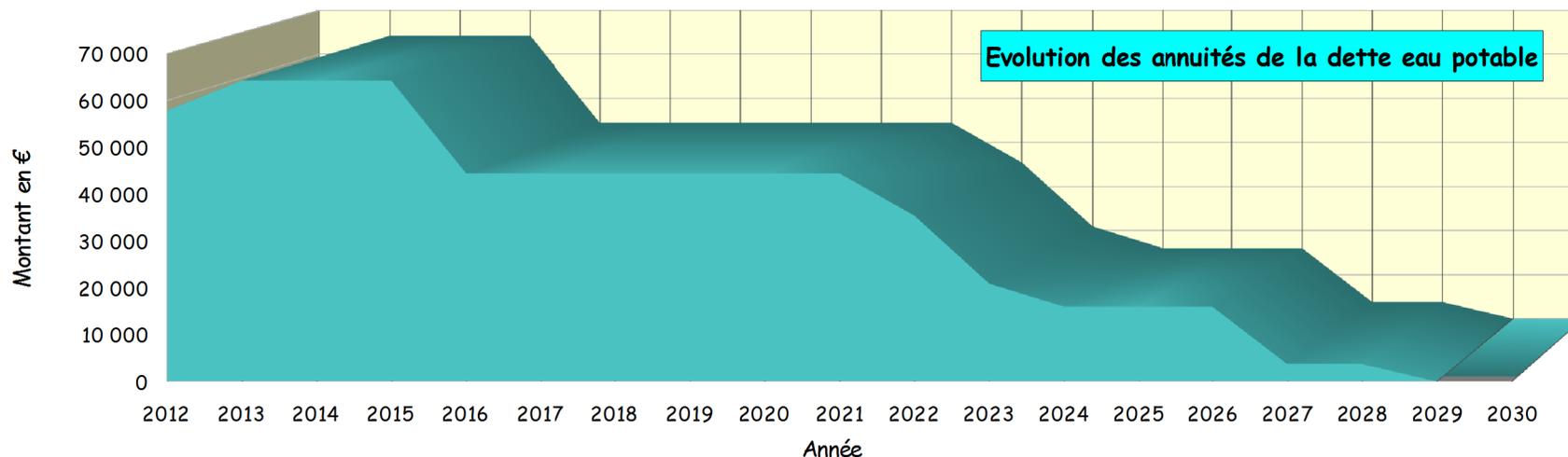
L'état de la dette est détaillé à la page suivante.

Un service peu endetté malgré de nouveaux emprunts en 2011 et 2012

État de la dette au 31/12/2012

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2012		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	2001	Tvx Eau	BPSO	11 ans	Fixe	5,65%	Sem.	0	2012	69 120,99 €	0,00 €	7 654,59 €	432,49 €	8 087,08 €
2	2002	Tvx Eau	Clf	13 ans	Fixe	4,51%	Sem.	3	2015	33 855,29 €	5 906,61 €	2 763,54 €	391,02 €	3 154,56 €
3	2002	Tvx Eau	CE	13 ans	Fixe	4,40%	Sem.	3	2015	180 873,73 €	32 965,40 €	15 448,17 €	1 220,02 €	16 668,19 €
4	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	4,51%	Trim.	11	2023	67 268,00 €	39 086,71 €	3 042,15 €	1 900,01 €	4 942,16 €
5	2005	Interco.	CLF	21 ans	Fixe	3,46%	Trim.	14	2026	63 767,00 €	44 960,66 €	2 703,77 €	1 649,19 €	4 352,96 €
6	2006	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	3,54%	Sem.	14	2026	114 800,00 €	80 937,66 €	4 839,20 €	3 036,50 €	7 875,70 €
7	2007	Tricard	CE	21 ans	Fixe	4,07%	Annu.	16	2028	50 000,00 €	39 982,00 €	1 819,21 €	1 939,58 €	3 758,79 €
8	2010	Tuilerie	CE	11 ans	Fixe	3,22%	Annu.	9	2021	55 000,00 €	45 141,90 €	4 860,06 €	1 655,06 €	6 515,12 €
9	2011	Aunis	CE	10 ans	Fixe	3,79%	Annu.	9	2021	20 681,00 €	18 806,12 €	1 875,88 €	629,26 €	2 505,14 €
10	2012		CM	10 ans	Fixe	4,26%	Annu.	10	2022	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL										775 366,01 €	427 787,06 €	45 006,57 €	12 853,13 €	57 859,70 €

Cet état montre que les annuités des années prochaines vont diminuer en 2016 puis se stabiliser jusqu'à 2020 (hors nouvel emprunt). Le SIAEPA disposera à partir 2016 de ressources financières plus importantes pour réaliser des investissements et des renouvellements.



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA ⁽¹⁾, ou de la fédération des délégataires et de la Fédération des Collectivités Concédante ou en Régie ⁽²⁾.

N°	Désignation	Unité	2011	2012		Comparaison	
						Valeur	Source
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	/	99,7	2
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	98,6	2
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	40	40	/	44	1
P104.3	Rendement du réseau	%	69,6	77,6	++	78,3	1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	3,82	2,40	++	3,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	3,51	1,93	++	3,5	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	6,2	6,2	/	0,08	1
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	68,8	1
P109.0	Montant abandon de créance	€	1 175,50	2 727,63	--	/	
P151.1	Taux des interruptions programmées	Nb/1000	11,04	0	?	2,8	2
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,7	2
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	1	5,9	--	2,1	2
P154.0	Taux d'impayés	%	0,36	0,34	+	0,7	2
P155.1	Taux de réclamations	%	150	112	+	4,9	2
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab		5 400	/	/	
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	2,04	1,75	+	2,10	1
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	15	15	/	/	

(1) : données ONEMA 2012 : valeurs sur 250 services de taille similaire (2) : donnée FP2E ou FNCCR 2011

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc que la plupart des index techniques évoluent favorablement, sauf le taux de coupures non programmées dont la valeur n'est pas connue. Le taux de réclamations est très élevé en raison du mode de calcul propre à l'exploitant.

Certains index, dont le rendement et la connaissance du réseau, restent en dessous des valeurs moyennes de l'ONEMA. Il est rappelé que les calculs concernant les rendements sont très imprécis car les chiffres fournis par l'exploitant sont contradictoires.

Pour l'aspect financier, le changement de délégataire en fin 2012 et un tarif plus bas jusque 100 m³ font baisser le prix de l'eau qui se situe légèrement en dessous de la moyenne de 1,82 € TTC relevé sur le Bassin Adour Garonne (Agence de l'Eau 2010).

Le critère durée d'extinction de la dette est remonté en 2012 en raisons des 2 nouveaux emprunts. Il va évoluer favorablement les prochaines années en raison de la diminution des annuités de la dette prévue en 2016.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS (ancienne DDASS)



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE LANGOIRAN

BILAN 2012

— Délégation Territoriale de la Gironde
— Pôle Santé Environnementale

CONTRÔLE SANITAIRE
Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-D733. En 2012, 23 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (arrosage, douche, lavage, nettoyage...)



Pour la cuisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs (chauffe-eau, chauffe-eau thermodynamique, purificateurs...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenir devant des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver au seul cas des canalisations extérieures.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- maintenir la température de production d'eau chaude à 50°C minimum et à 55°C au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure
- vider, débiter régulièrement les ballons d'eau chaude
- nettoyer, débiter les joints et flexibles de douche, biberon de robinet (à remplacer si nécessaire)



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'alimentation publique est interdite (en cas de fuite ou de fuite).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur dans l'eau est inférieure à 0,5 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éolène. Le forage est doté de ses périmètres de protection. L'eau subit un traitement simple de détartrage et de chloration dans la station de production située à Langoiran. L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Caplan, Le Tourne, Laville sur Gironne, Tabarnac. La Lyonnaise des Eaux est exploitante du réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 23 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 0,75 mg/L Teneur de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 30,46°F Eau très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection Teneurs en pesticides conformes
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 1,17 mg/L Teneur en fluor conforme
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme
GOÛT ET ODEUR : La chloration de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goût et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau ou de boisson, il n'y a pas de risque d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau ou adressez vos lettres d'avis.	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éliminer tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et/ou de branchements en plomb, biberon couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE
L'eau distribuée en 2012 sur le syndicat de LANGOIRAN a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette Fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-D733 en application des articles D1201-103 à 105 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en permanence dans les 3 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-D733 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur internet www.ssyndicats-eaux.gironde.fr
ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodière - 103 bis, rue Belleville - CS 91709 - 33060 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 21 44 45 - Fax : 05 57 91 47 89 - courriel : ars-d733-sante-environnement@ars.gironde.fr



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1127	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1127	5		8	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5175	15		15	
Total				20		23	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **Syndicat de Langoiran**
 Service : **Eau potable**
 Année : **2012**

Nota : en raison d'une relève en Août 2012 et d'une fin de contrat en décembre 2012, les valeurs peuvent porter sur 12 ou 16 mois

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	ARS	Exploitant	Total	Non conforme	
				Limite	Référence
Nb paramètres analysés sur les ressources	166	35	201	0	1
Nb paramètres analysés sur la distribution	267	4	271	0	0

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 0

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 dépassement sur le fer (0,26 pour 0,2)

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	6	6	100%	5	5	100,0%
ARS	20	20	100%	23	23	100,0%
TOTAL	26	26	100%	28	28	100,0%

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2011 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %

(rappel 2011 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

a - Indices de Base

Plan couvrant moins de 95% du linéaire

Plan couvrant plus de 95% du linéaire

Plan mis à jour annuellement

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
0		x	
10	x		10
10	x		10
		TOTAL	20

b - Indices complémentaires

Information complète des tronçons (diamètre, matériau)

Age des canalisations de chaque tronçon

Localisation et description des ouvrages annexes

Localisation des branchements (base cadastre)

Localisation et identification des interventions

Programme pluriannuel de renouvellement des branchements

Programme détaillé et estimatif du renouvellement des canalisations

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	x		10
10	x		10
10			
10			
10			
10			
10			
10			
		TOTAL	20

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 sur 100

L'indice de l'année 2011 était de 40 sur 100

3 - Rendement du réseau de distribution

	2012		2011	
Volume annuel prélevé :	411 375	m ³ /an	416 166	
Volume pour usage des stations :	0	m ³ /an	0	
Volume annuel produit année civile :	411 375	m ³ /an	416 166	
Volume annuel produit exercice :	419 877	m ³ /an	416 166	
Volume annuel acheté :	576	m ³ /an	9	
Volume annuel exporté :	50 219	m ³ /an	44 908	
Total volume mis en distribution année civile :	361 732	m ³ /an	371 267	
Total volume mis en distribution exercice :	366 888	m ³ /an	390 282	
Volume comptabilisé sur année civile :	280 661	m ³ /an	289 515	Jours entre relève
Volume comptabilisé sur exercice :	284 082	m ³ /an	295 861	51,72 363 j
Volume consommé non compté :	7 149	m ³ /an	4 149	Exercice : 16 mois
Volume facturé et remisé :	3 421	m ³ /an	5 919	
Volume consommé pour le service :	6 250	m ³ /an	6 250	
Total volume consommé autorisé année civile :	297 481	m ³ /an	299 914	Pertes : 64 251 m3
Total volume consommé autorisé exercice :	300 902	m ³ /an	312 179	Pertes : 65 986 m3
Volume vendu sur exercice (y compris vente en gros) :		m ³ /an	295 529	

	2012	2011
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	77,6%	69,6%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+non compté) / Volume mis en distribution	79,6%	70,6%
Rendement net = (Volume consommé autorisé + vente) / (Volume produit + achat)	84,4%	82,9%

4 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	91,18 km	
Volume journalier non compté :	218,7 m ³ /jour	Volume annuel : 79 385 m3/an
Volume journalier de perte :	176,0 m ³ /jour	Volume annuel : 64 251 m3/an

	2012	2011	2 010	2009	2008	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,122	0,000	0,000	0,000	0,024
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,185	0,000	0,000	0,000	0,037
Total	0,000	0,307	0,000	0,000	0,000	0,061

	2012	2011
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	2,40	3,82
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,93	3,51
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	6,14%	6,14%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour

5 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u>	0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
	20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
	40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
	50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eocène Moyen	493 000 m3/an	80%

	2012	2011
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS est de : **80,0%**

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 426	abonnés
Nombre de réclamation :	271	réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	-19	branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :		
Nombre de coupure d'eau :	0	

	2012	2011
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	111,71	149,69
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,00	11,04
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 426	Consommation :	0,3201 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume vendu :	0 m3

Recettes 2012		Dépenses 2012	
Vente d'eau :	120 627,34 €	Frais généraux :	16 919,40 €
Produits financiers :	10,50 €	Charge du personnel :	17 411,63 €
Subventions d'exploitation :	6 430,40 €	Intérêts de la dette :	21 698,79 €
Recettes d'équipement :	120 000,00 €	Capital de la dette :	45 006,61 €
Recettes financières :	26 307,40 €	Travaux :	160 528,87 €
Report année n-1 :	227 326,87 €	Report année n-1 :	
Divers :	21 468,20 €	Divers :	6 319,47 €
TOTAL Recettes :	522 170,71 €	TOTAL Dépenses :	267 884,77 €
Bilan :	254 285,94 €	Reste à réaliser :	97 554,00 €
		Clôture 2012 :	156 731,94 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2012	2 011	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	427 787,06 €	352 793,67 €	74 993,39 €	21,3%
Recettes réelles	294 843,84 €	438 915,77 €	-144 071,93 €	-32,8%
Dépenses réelles	267 884,77 €	110 312,25 €	157 572,52 €	142,8%
Capital remboursé	45 006,61 €	41 621,22 €	3 385,39 €	8,1%

Montant des factures impayées :	2 800,00 €		2011
Montant des abandons de créances :	2 727,63 €	12 dossiers	1 175,54 €
Dégrèvement pour fuites :	9 592,34 €	13 dossiers	22 979,98 €

	2012	2011
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	71 966 €	370 225 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	5,9 ans	1,0 ans
Taux d'impayés	0,34%	0,36%

8 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,26 habitant / abonné	5 483
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,75 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	15 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,00%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,00%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	40 sur 100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,40 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,93 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	6,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	2 727,63 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,00
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	5,9 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,34%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	111,71

NC : Non calculé car données indisponibles

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde**1 - VOLUMES DU DISPOSITIF D'AEP**

		Quantité	Unité	
PRODUCTION	V0 : Prélèvement total	411 375	m ³ /an	
	Dont			
	Indice BSS : Le Bourg	411 375	m ³ /an	
	V1 : Pertes en adduction	0	m ³ /an	
	V2 : Eau Brute importée		m ³ /an	
	V3 : Eau Brute exportée		m ³ /an	
	V4 : Volume entrée station	411 375	m ³ /an	
	V5 : Besoins station	0	m ³ /an	
	V6 : Volume sortie station	419 877	m ³ /an	
DISTRIBUTION	V7 : Eau traitée exportée	50 219	m ³ /an	
	V8 : Eau traitée importée	576	m ³ /an	
	V9 : Conso non comptabilisée public	3 000	m ³ /an	
	V10 : Conso non comptabilisée parasité	2 250	m ³ /an	
	V11 : Conso non comptabilisé défense incendie	1 899	m ³ /an	
	V12 : Conso non comptabilisé exploitation	6 250	m ³ /an	
	V13 : Conso non comptabilisé pertes	78 424	m ³ /an	
	V14 : Conso non comptabilisé gaspillée	3 421	m ³ /an	
		V15 : Consommation totale comptabilisée	280 661	m ³ /an

2 - CONNAISSANCE DE L'USAGE DE LA CONSOMMATION COMPTABILISEE (V15)

	Quantité		
Domestique	238 544 m3	Nb semaine 51,72	
Industriel	0 m3		
Collectif	4 926 m3		
Agricole	2 216 m3		
TOTAL (V15)	280 661 m3		282 207
Volume total mis en service		370 234 m3	= (V6 + V8 - V7)
Conso totale non comptabilisée		95 244 m3	

3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL

Ha : Habitants	5 483	
Ab : Abonnés	2 426	
Br : Branchements	2 414	
L : Linéaire réseau en km	91	
Rep : Réparations dans l'année	48	
Période de relève	août-10	août-11

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Intitulé	Valeur	Unité	Formule
R1 : Rendement primaire	75,8	%	$R1 = V15 / (V6 + V8 - V7)$
R2 : Rendement consommateurs	77,1	%	$R2 = (V15+V9+V11)/(V6+V8-V7)$
R3 : Rendement net du service	78,8	%	$R3 = (V15+V9+V11+V12)/(V6+V8-V7)$
R4 : Rendement hydraulique	83,6	%	$R4 = \sum \text{Volumes consommés} / \sum \text{Volumes introduits}$
PP : Pourcentage de pertes en distribution	22,7	%	$PP = (V13+V10+V14) / (V6+V8-V7)$
PNC : Pourcentage de non consommation	22,9	%	$PNC = 100 - R2$
PF : Pourcentage de fuites	21,2	%	$PF = V13 / (V6+V8-V7)$
ILP : Indice linéaire de pertes en distribution	2,4	m ³ /j/km	$ILP = (V13 + V10) / L / 365$
ILF : Indice linéaire de fuites	2,4	m ³ /j/km	$ILF = V13 / L / 365$
IFB : indice de fuite de branchement	0,1	m ³ /j/brt	$ILB = V13 / BR / 365$
ILCN : indice linéaire de consommation net	8,8	m ³ /j/km	$ILCN = (V15+V9+V11+V12)/L / 365$
ILR : Indice linéaire de réparation	0,5	rep /km	$ILR = Rep / L$
ICA : Indice de consommation par abonné	120,3	m ³ /abonné	$ICA = (V15 + V9 + V11 + V12) / Ab$
ICH : Indice de consommation par habitant	53,2	m ³ /habitant	$ICH = (V15 + V9 + V11 + V12) / Hab$
IPA : Indice de pertes par abonnés	0,1	m ³ /j/abonné	$IPA = (V13+V10) / Ab / 365$

P1 : Pourcentage de consommateur sans comptage	1,32	%	$P1 = (V9+V11)/(V6+V8-V7)$
P2 : Pourcentage de besoin du service	1,69	%	$P2 = V12 / (V6+V8-V7)$



Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES: l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un anquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30% vivent en habitat épar.

C'est un bassin essentiellement rural :

sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**